



## Avis de Soutenance

Monsieur Loïc PELISSIER

Droit – E2DSP Toulouse

Soutiendra publiquement ses travaux de thèse intitulés :

*L'Éthique dans la magistrature judiciaire*

dirigés par Monsieur Lionel MINIATO

Soutenance prévue le **lundi 18 novembre 2024 à 14h00**

Lieu : Université Toulouse Capitole

Salle des Thèses

### Composition du jury proposé

M. Lionel MINIATO	Université Toulouse Capitole	Directeur de thèse
Mme Soraya AMRANI-MEKKI	Ecole de droit de Sciences Po	Rapporteur
M. Joël MORET-BAILLY	Université Jean Monnet	Rapporteur
Mme Catherine GINESTET	Université Toulouse Capitole	Examinatrice
Mme Solenne HORTALA	Université de Pau et des Pays de l'Adour	Examinatrice
M. Michel DEFIX	Cour d'appel de Toulouse	Examineur

**Mots-clés** : droit, judiciaire, éthique, déontologie, magistrats, magistrature

### Résumé :

Dans les professions judiciaires, les réflexions et réglementations destinées à garantir une certaine qualité, voire une moralité dans les actes et les comportements datent de plusieurs siècles. Pourtant, depuis vingt ans, l'éthique a connu un renouveau remarquable dans la magistrature judiciaire, ayant notamment conduit à instituer la commission de réflexion Jean Cabannes, à la rédaction de deux versions du Recueil des obligations déontologiques, ou encore récemment, la loi du 20 novembre 2023 ayant prévu l'élaboration d'une charte de déontologie. Appliquée à la magistrature judiciaire, l'éthique est une matière intrinsèquement juridique. La nature des principes éthiques et des obligations déontologiques ainsi que les sanctions juridictionnelles des manquements à l'éthique donnent à cette matière sa juridicité. L'éthique présente des manifestations non contentieuses par la promotion de principes et vertus, ainsi que des manifestations contentieuses révélées par un certain nombre de procédures juridictionnelles ayant pour fonction, avouée ou incidente, de sanctionner les manquements à l'éthique. L'ambition étant de garantir la confiance du justiciable, l'éthique se présente comme une source de légitimité substantielle de la magistrature judiciaire, en réponse à son émancipation. Puisant sa source en elle-même, cette légitimité endogène opère en fondant une responsabilité de ses membres en réponse à leur indépendance et en construisant un idéal éthique devant guider la jurisdictio du magistrat.